



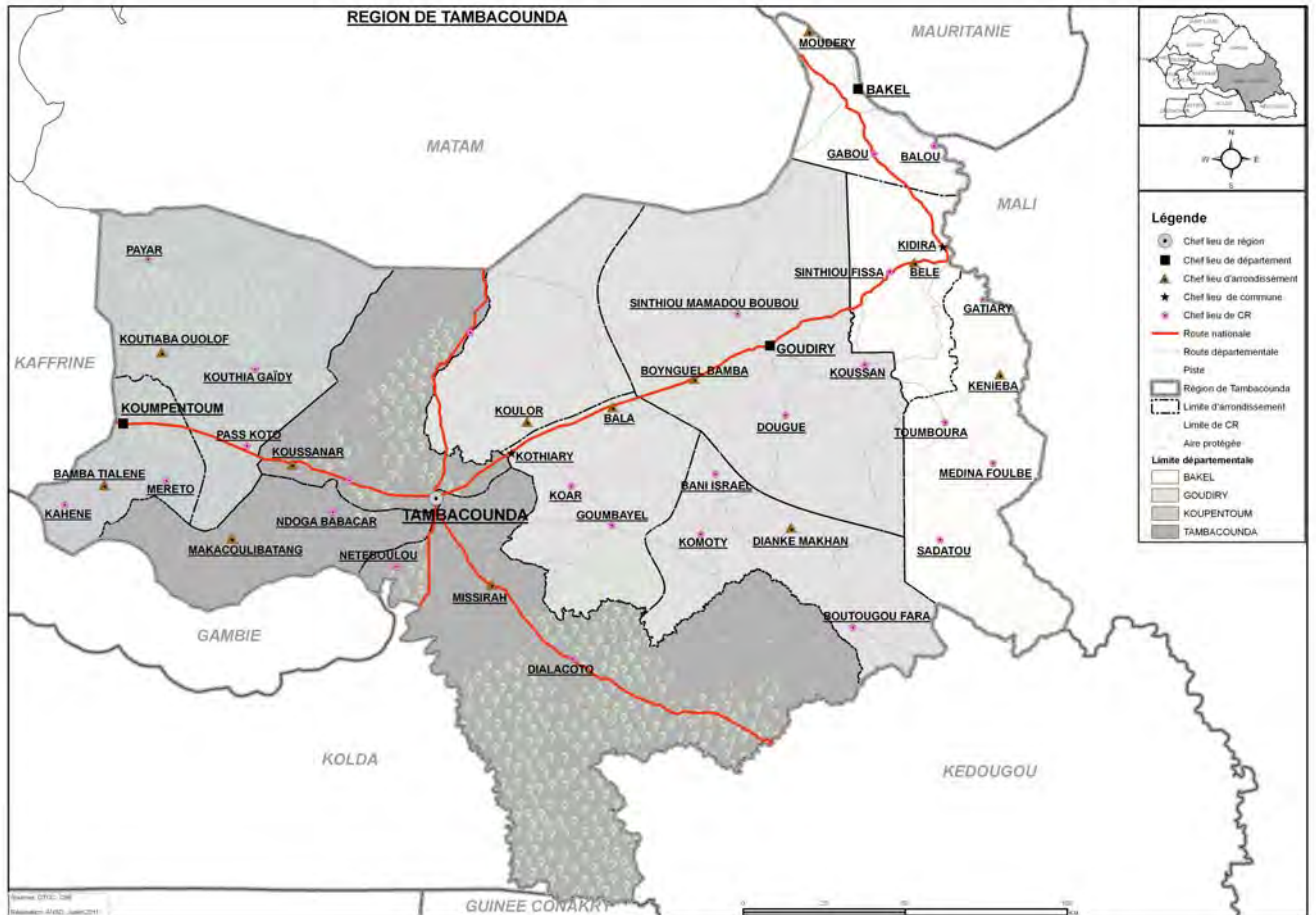
REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

**Service Régional de la Statistique et de la Démographie de
Tambacounda**



SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2013

Avril 2015

CHAPITRE XIII –EAUX ET FORETS

INTRODUCTION

A la faveur de sa position géographique, de son climat, de sa pluviométrie, et de l'étendue de ses forêts classées, la région de Tambacounda est sans aucun doute un des derniers bastions de la biodiversité de notre pays.

Le chapitre consacré aux Eaux et Forêts occupe un poids très important dans ce document d'abord en raison de la qualité des données du rapport annuel de l'Inspection régionale des Eaux et Forêts de Tambacounda, ensuite par rapport à l'ampleur et la diversité des actions menées dans cette région qui couvre près d'un tiers de du territoire national.

Il s'agira donc dans ce chapitre, à travers les données, d'analyser son évolution et de souligner la pertinence de certaines réalisations au courant de l'année 2013.

XIII.2. LA VEGETATION

Les formations végétales de la région de Tambacounda couvrent une superficie de 2 315 411hectares, soit 54, 21% du territoire régional. Le potentiel de certaines de ces formations reste encore mal connu. Il faut cependant préciser qu'avec la mise en place du Système d'Information Ecologique Forestier (SIEF) par le PROGEDE, la connaissance du potentiel forestier de la région s'est nettement améliorée.

Les principales espèces rencontrées sont :

La Strate arbustive : *combretumglutinosum* « rate », *combretummicrantum* « quinquéliba », *nguerasenegalensis* « Nguer », *grevia bicolor* « Kelle », *terminaliamacroptera* « wolo » ;

La Strate arborée : *pterocarpuserinaceus* « vène », *cordylapinnata* « dimb », *sterculiasetigera* « mbepp », *bombax costatum* «garaboulaobé », *laneaacida* « soone », *anogesusleocarpus* « nguédiane » ;

La Strate herbacée : à ce niveau on rencontre généralement des graminées vivaces telles que *bracharia* et les *andropogonae*.

NB : il convient de signaler qu'au niveau de certaines stations, on retrouve des bamboueraies, des rôneraies et des peuplements de *mitraginainermis* « khoss » précisément dans les dépressions.

Le domaine classé de la région est constitué de 15 forêts classées et une partie du parc national du Niokolokoba qui est une Réserve de la biosphère et un patrimoine mondial.

Entités Classées	Références de Classement	Superficie (Ha)
Forêt classée Tamba Nord	2571/ du 16.08.1939	75 000
Forêt classée Botou	3224/ du 05.12.1941	11 200
Forêt classée Koussanar	1584/ du 28.04.1942	3 600
Forêt classée Tamba Sud	2400/ du 03.01.1946	12 500
Forêt classée MalèmeNiani	3497/ du 01.09.1947	50 300
Forêt classée Ouly	1120/ du 18.03.1947	14 500
Forêt classée Panal	4397/ du 05.12.1950	102 000
Forêt classée Paniates	4398/ du 04.08.1950	40 900
Forêt classée Koumpentoum	3686 du 10.06.1950	10 200
Forêt classée Gouloumbou	68112/ du 01.02.1968	17 011
Forêt classée Ndiambour	68113/ du 01.02.1968	122 500
Forêt classée Balla Est	3159/ du 08.02.1940	9 450
Forêt classée Balla Ouest	3160/ du 08.09.1941	22 358
Forêt classée Bala Sud	3161 du 08.09.40	10 375
Forêt classée Goudiry	1158/ du 09.03.1941	28 750
Total Forêts Classées		530 644
Parc National		
PNNK	6009 du 04.08.1954	363 000
Total Parc National		363 000
TOTAL GENERAL		893 644

A cela s'ajoutent plusieurs autres formations naturelles soumises à différentes formes de mise en valeur ou de préservation entre autres : une partie de la zone d'intérêt cynégétique de la Falémé, 05 réserves naturelles communautaires, 19 zones amodiées et 06 forêts aménagées pour la production de bois énergie (voire tableau ci-dessous).

Formations Naturelles	Références de création	Superficie (Ha)
Zone d'Intérêt Cynégétique		
ZIC Falémé	Décret / 72. 1170 du 29/9/72 modifié le D /78. 506 du 15/78	260 678
Total ZIC		260 678
Réserves Naturelles Communautaires		
RNC de Mansadala	No 004/CRD du 15/10/2003	35 000
RNC de Koar	No 049/CRM du 08/12/2003	15 000
RNC de Dar Salam	No 004/CRD du 25/05/2005	9 000
RNC de Malidino	créée en 1999	10 089
RNC du Boundou	1er /08/2008	120 000
Total RNC		189 089
Zones Amodiées		
Makasao 1		60000
Koulor		54000
Guénéto		60000
Makasao 2		50000
Francolin		30000
MayelDibi		60000
Goumbayel		60000

Louguéré T.1		60000
Louguéré T. 3		32000
Kouthia		60000
Médina Foulbé		60000
Missirah		60000
Diana		60000
LouguéréT. 2		60000
Sinthiou Fissa		30000
Kahéne		50000
Nettéboulou		56000
Sadatou		60000
Goudiry		60000
Total Zones amodiées		1 022 000

La végétation comprend plusieurs types de formations dont les principales sont : la steppe, la savane, la forêt claire, la forêt galerie, les prairies marécageuses. La flore très importante est avec celle de la Casamance, la plus diversifiée du Sénégal.

Un tapis herbacé très dense, visible partout, complète la richesse de la végétation de la région.

Le parc national du Niokolokoba présente 1 500 espèces de plantes à fleurs sur les 2 100 signalées dans le pays.

XIII.4. LA FAUNE

La région possède le potentiel de grande faune le plus important du Sénégal. Cela est lié à l'étendue du territoire régional, à la diversité des formations forestières, à la faible densité de la population, à l'importance du réseau hydrographique constitué entre autres du fleuve Gambie, de la Falémé et de leurs affluents. Ce dispositif est soutenu par le Parc de Niokolokoba (PNNK) principal bastion de la grande faune créé en 1954 et la Zone d'intérêt Cynégétique (ZIC) de la Falémé (prolongement direct du PNNK).

En termes de diversité, on note:

- une importante colonie d'invertébrés, notamment des arthropodes dont la classe des insectes ;
- dix neuf (19) espèces de mollusques ;
- 60 espèces de poissons ;
- 20 espèces d'amphibiens ;
- 36 espèces de reptiles ;
- 330 espèces d'oiseaux (les plus abondants sont les pintades) ;

- 80 espèces de mammifères (herbivores, carnivores, omnivores). Dans cette catégorie, les babouins, les phacochères, le Cob de buffon, les guib, les buffles sont les plus nombreux.

Le PNNK constitue la limite nord de l'aire de répartition de certaines espèces soudanaises en Afrique de l'Ouest. C'est le cas pour :

- les éléphants et les lycaons, qui y trouvent leur limite la plus occidentale du continent africain ;
- la population d'élands de Derby, qui est probablement la seule viable pour cette espèce aux niveaux continental et mondial ;
- les chimpanzés, dont le parc abrite la population la plus septentrionale d'Afrique.

Parmi les espèces les plus représentatives, figurent :

- l'éland de Derby (*Taurotragus derbianus*), l'hippotrague rouan (*Hippotragus equinus*), le bubale (*Alcelaphus buselaphus major*), le buffle (*Syncerus caffer*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) et le cobe defassa (*Kobus ellipsiprymnus defassa*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le cobe des roseaux (*Reduncaredunca*), le cobe de Buffon (*Kobus kob*), le céphalophe de Grimm (*Sylvicarpagrimmia*), le céphalophe à flancs roux (*Cephalophus rufilatus*), l'ourébi (*Ourebia ourebi*), le phacochère (*Phacochoerus africanus*), le potamochoère (*Potamochoerus porcus*). Les mégaherbivores ne sont plus représentés que par l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) et l'éléphant (*Loxodonta africana*) ;
- les primates dont le colobe bai d'Afrique occidentale (*Colobus badius temminckii*), le vervet (*Cercopithecus aethiops sabaes*), le patas (*Erythrocebus patas patas*), le babouin de Guinée (*Papio papio*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes*) ;
- les carnivores avec plus de 20 espèces différentes dont le lion (*Panthera leo*), le léopard (*Panthera pardus*), le lycaon (*Lycaon pictus*), la hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), le chacal à flancs rayés (*Canis adustus*), le serval (*Felis serval*), le caracal (*Felis caracal*), etc.
- d'autres espèces remarquables comme l'oryctérope (*Orycteropus afer*), le pangolin géant (*Manis gigantea*), la civette (*Viverricivetta*), de nombreuses mangoustes, le daman des rochers (*Procavia capensis*), etc.

L'avifaune est essentiellement de deux types : les espèces autochtones et les migrateurs qui sont représentés plus généralement par les pélicans, les oies de Gambie, les Dendrocygnes.

Parmi les espèces évaluées, certaines ne sont plus représentées au Sénégal que par une population relique au PNNK.

XIII.3. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XIII.3.1. SITUATION DU DOMAINE FORESTIER

La région de Tambacounda compte 15 forêts classées, 5 réserves communautaires, une Zone d'intérêt cynégétique, de la première partie du parc national de Niokolokoba, de 6 forêts communautaires aménagées et de 19 zones amodiées.

Celle-ci est située dans la zone éco-géographique soudano-guinéenne, renferme une forte diversité faunique et floristique. Elle couvre une superficie de **59 602 km²**, (soit 30,3 % du territoire national) avec **2 315 411 ha** de formations végétales (38,8% du territoire régional) dont **530 644 ha** de superficies classées (8,9 % du territoire régional).

Tableau 79. Les Massifs classés

FORETS CLASSES	REFERENCES DE CLASSEMENT	SUPERFICIE (Ha)
Tamba Nord	2571/ du 16.08.1939	75 000
Botou	3224/ du 05.12.1941	11 200
Tamba Sud	2400/ du 03.01.1946	12 500
MalèmeNiani	3497/ du 01.09.1947	50 300
Ouly	1120/ du 18.03.1947	14 500
Panal	4397/ du 05.12.1950	102 000
Paniates	4398/ du 04.08.1950	40 900
Koumpentoum	3686 du 10.06.1950	10 200
Gouloumbou	68112/ du 01.02.1968	17 011
Ndiambour	68113/ du 01.02.1968	122 500
Balla Est	3159/ du 08.02.1940	9 450
Balla Ouest	3160/ du 08.09.1941	22 358
Bala Sud	3161 du 08.09.40	10 375
Goudiry	1158/ du 09.03.1941	28 750
PNNK	6009 du 04.08.1954	457 095
ZIC/Falémé	1170 du 29.09.72	Une partie de la ZIC

XIII.3.2. LES STATISTIQUES DEPARTEMENTALES DU DOMAINE CLASSE

Département de Tambacounda

Massifs	Arrêtés et date de classement	Superficie classée en ha
Tambacounda Nord	2571 du 16.8.39	75.000
Botou	3224 du 03.12.41	11.200
Tambacounda Sud	2400 du 03.01.46	12.500
Ouly	1120 du 19.03.47	50.000
Gouloumbou	6812 du 01.12.68	17.011
Ndiambour	6813 du 01.12.68	122.500

NB : la forêt d'Ouly est en cours d'aménagement, le rapport du plan d'aménagement sera bientôt finalisé et ceci est valable pour le massif de Ségoucouira.

Département de Koumpentoum

Massifs	Arrêtés et date de classement	Superficie classée en ha
MalèmeNiani	3497 du 01.09.47	50.000
Koumpentoum	3686 du 10.06.50	6.200
Panial	4397 du 04.08.60	102.000
Paniates	4398 du 04.08.60	40.900

NB : la forêt de paniate est en cours d'aménagement, le rapport du plan d'aménagement sera bientôt finalisé.

Département de Goudiry

Massifs	Arrêtés et date de classement	Superficie en ha
Bala Est	3159 du 08.09.40	9 450
Bala Ouest	3160 du 08.09.40	22 375
Bala Sud	3161 du 08.09.40	10 375
Goudiry	1159 du 09.03.81	28 750

Département de Bakel

Massifs	Arrêtés et date de classement	Superficie en ha
ZIC/Falémé	1170 du 29.09.72	Une partie de la ZIC

XIII.4. AMENAGEMENT ET PRODUCTION FORESTIERE

Ce sous va présenter l'exécution de la campagne d'exploitation forestière 2013, en référence des produits contingentés à la date du 01 janvier 2013.

XIII.4.1. EXPLOITATION FORESTIERE

Le tableau ci-dessous présente les quotas des produits contingentés domiciliés dans la région de Tambacounda

Tableau 80. Quotas des produits contingentés

Massif	Nombre d'organismes				
	Orientés	Fichés	Non fichés	Installés	Non installés
Missirah	19	17	2	17	0
Kothiary	50	44	6	38	6
Koar	108	95	13	72	23
Neteboulou	0	0	0	0	0
Sitaniaoulé	32	23	9	6	17
Koulor	54	50	4	50	0
Koussanar	23	19	4	12	7
Total	286	248	38	175	73

A. CHARBON DE BOIS

A.1 INSTALLATION DES ORGANISMES D'EXPLOITANTS FORESTIERS

La campagne d'exploitation forestière s'est déroulée dans les forêts communautaires aménagées de Missirah / Kothiary, de Sitaniaoulé, Nétéboulou, Koar, Koussanar et Koulor). L'exécution du quota a été confiée :

- d'une part aux populations locales organisées en comités villageois de gestion et de développement (CVGD) et
- d'autre part aux organismes d'exploitants forestiers ayant signé des contrats avec les comités inter villageois de gestion et de développement (CIVGD).

L'installation des exploitants dans les parcelles ciblées est réalisée par le service forestier en compagnie du Président du Conseil Rural et des organisations de base.

La délivrance du permis de coupe est faite sur la base d'un constat de production du charbon délivré par le Comité Inter Villageois de Gestion et de Développement (CIVGD).

A 2. SITUATION DE L'EXPLOITATION

Tableau 81. Récapitulation exploitation contractualisée

Massif	Quota ajusté	Quota exploité	Taux d'exécution	Quota circulé	Quota déposé	Taux d'exécution réelle
Kothiary	22400	4 500	20	3 200	1 300	14,2
Koar	49850	11 250	22,5	8 850	2 400	17,7
Koulor	20275	12885	63,5	12085	800	59,6
Missirah	9325	5 000	53,6	4 325	675	46,3
Sitaniaoulé	12930	6 270	48,4	6 270	0	48,4
Nétéboulou	0	0	0,0	0	0	0,0
Koussanar	8075	7 200	89,1	2 800	4 400	34,6
Total	122855	47105	38,3	37530	9575	30,5

XIII.4.2. RECAPITULATION PRODUCTION LOCALE

Tableau 82. Production locale

Massif	Quota ajusté	Quota exploité	Taux d'exécution	Quota circulé	Quota déposé	Taux d'exécution réelle
Kothiary	26975	19 890	73,7	18 515	1 375	68,6
Koar	76474	44 046	57,5	41 366	2 680	54
Koulor	21960	16450	74,9	16 050	400	73
Missirah	12828	6 508	50,7	6 508	0	50,7
Sitaniaoulé	17490	11 605	66,3	11 605	0	66,3
Nétéboulou	8150	5 636	69,1	3 971	1 665	48,7
Koussanar	8215	14 900	181,3	14200	700	172,8
Total	172092	119035	69,1	112215	7520	65,2

XIII.4.3. RECAPITULATION GENERALE PRODUCTION CEF DE 2013

Production CEF de 2013

Massif	Quota ajusté	Produit	Quota	Solde	Réserve ajustée	Reliquat à distribuer
		d'évaluation	exploité			
Kothiary	49375	34065	24 390	-9 080	10 437	1 357
Koar	126324	65356	55 296	5 672	29 696	35 368
Koulor	42235	20400	29 335	-7 500	16 463	8 963
Missirah	22153	7536	11 508	3 109	6 595	9 704
Sitaniaoulé	30420	9040	17 875	3 505	15 144	18 649
Nétéboulou	8150	1050	5 636	1 464	5 186	6 650
Koussanar	16290	11520	22 100	-17 330	13 163	-4 167
Total	294 947	148 967	166 140	-20 160	96 684	76 524

XIII.5. PROTECTION DES FORETS

Au niveau régional, la couverture des formations végétales représentent 38,8%. Celles-ci sont constituées de forêts galeries, forêts claires, savanes arbustives et arborées, des steppes et un tapis herbacé discontinu et réparti selon la pluviosité. Cependant, ces formations naturelles sont annuellement parcourues par de multiples feux de brousse qui constituent le fléau le plus préoccupant en matière de préservation des ressources naturelles dans cette région.

En effet, chaque année plusieurs milliers d'hectares de forêts sont décimés par les feux ; ce qui constitue une réelle menace pour l'équilibre des différents écosystèmes.

Pour maîtriser ce fléau, différentes stratégies ont été entérinées autour d'une politique de lutte préventive et active contre ces incendies de brousse.

Cette politique est mise en œuvre est cogérée par les collectivités locales et le Service des Eaux et Forêts.

Plusieurs acteurs (ONGS, PROJETS, OCB, etc.) ont activement participé, à côté des collectivités locales et service forestier, aux différentes formes de lutte contre les feux.

Ce sous chapitre présente le bilan de la campagne de lutte contre les feux de brousse 2012/2013 et dégage des perspectives pour la prochaine campagne.

RAPPEL DES PREVISIONS DU PTA

Tableau 83. Les prévisions du PTA par département

Activités programmées	Bakel	Goudiry	Koumpentoum	Tambacounda	Total Région
Nombre de séances d'information et de sensibilisation sur la LCFB	18	20	15	60	113
Superficie forêt à traiter en feux précoces (ha)	70 0 00	42.500	15 000	300 000	427 500
Longueur axes routiers à traiter en feux précoces (km)	-	-	09	-	09
Nombre de comités de lutte à créer	18	23	15	50	106
Nombre de comités de lutte à redynamiser	90	16	65	100	271
Nombre de comités de lutte à équiper	36	-	60	50	146
pare-feux à réhabiliter (km)	50	48,5	75	85	258
pare-feux à ouvrir (km)	-	-	25	-	25

XIII.6. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

Les causes des feux de brousse sont habituellement les mêmes :

- feux de campement mal éteints ;
- récolte de miel avec le feu ;
- mégots de cigarette jetés par les voyageurs le long des axes routiers ;
- carbonisation clandestine etc.

Toutes fois, il convient de préciser qu'avec l'accompagnement des projets et programmes, la réorganisation de l'apiculture traditionnelle (introduction de ruches modernes) et l'adoption de nouvelles techniques de récolte de miel ont réduit considérablement les cas de feux provoqués par cette activité. Il a été signalé que certains villageois brûlent de façon intentionnelle la forêt, afin de détruire les pâturages et d'éloigner, ainsi les transhumants de leur localité.

Compte tenu des réalités et spécificités des différentes localités (différents sites), de la diversité des acteurs qui interviennent dans la lutte contre les feux de brousse et des différentes activités à dérouler, diverses stratégies ont été développées. Parmi celles-ci on note :

- ✚ les activités d'information, de sensibilisation, de communication et de formation

Dans ce cadre, pour atteindre le maximum de cibles, des temps d'antenne hebdomadaires ont été accordés par la station régionale RTS 3 de Tambacounda et des temps d'antenne périodiques par les différentes stations de radio communautaires de la région.

- ✚ la redynamisation des comités villageois de lutte

Au total en 2013, 217 séances de sensibilisations ont été tenues et ont touché 15242 personnes, les thèmes abordés sont : les causes et les méfaits des feux de brousse sur les écosystèmes, l'ouverture de pare feu, la surveillance forestière par les membres des comités, l'alerte en cas de feu, la participation à la lutte active, la mise à feu précoces

- ✚ En plus de la distribution du petit matériel de lutte en 2013, sur les 358 comités existants, il y'a eu 286 comités villageois de lutte qui ont été redynamisés et 24 comités ont été équipés.

NB : Ce matériel a été enregistré au niveau du secteur forestier de Goudiry et de Koumpentoum. Il est le fruit du partenariat entre le service des Eaux et Forêts et le Conservatoire de la Réserve Naturelle Communautaire du Boundou (CORENA) et le Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance (PDESOC).

- ✚ L'Ouverture et réhabilitation de pare feux

Ces réalisations sont à l'actif des différents comités qui, en rapport avec le service forestier, ont ouvert **132** kilomètres et entretenu **216** kilomètres de pare feux avec leur propre matériel (coupe-coupe, haches, pelles et râtaux).

NB : Il faut noter, l'action de certaines organisations telles que et le programme Aliniha de Océanium qui s'active autour de la lutte contre les feux de brousse et qui a participé pour beaucoup à la réduction des foyers de feux de brousse concernant la campagne 2012/2013.

- ✚ **le traitement en feux précoces**

Au total en 2013, 150733 hectares ont été traités dans la région dont 3133 ha dans le département de Bakel, 37300 ha dans le département de Goudiry ; 28400 ha dans le département de Koumpentoum et 81900 ha dans le département de Tambacounda.

A cela s'ajoute : une bande d'environ 10 à 15 mètres de large sur **80.87** kilomètres traitée le long des axes routiers :

Il convient de signaler que 50,39% de la surface traitée dans la région est localisée dans le département de Tambacounda.

Au cours de cette campagne 2012/2013, cent soixante quinze(**175**) cas de feux de brousse ont été enregistrés pour une superficie brûlée de **19857.77ha**. Comparées aux statistiques de la précédente campagne, le nombre de cas et les superficies brûlées ont sensiblement augmenté (de **65** à **175** cas et de **8.369 ha** à **21332,02 ha**). Ceci s'explique par la perspicacité des agents à répertorier les cas de feux mais également l'intervention de la Brigade Citoyenne qui a beaucoup aidé dans la lutte active

Ces résultats pourraient s'expliquer par un engagement et une forte mobilisation de la population à s'investir dans la préservation de leur environnement ; mais aussi, par la politique hardie de communication développée par le service forestier en rapport avec ses différents partenaires, Projets et Programmes, ONG et la RTS).

Au cours de cette campagne de lutte contre les feux de brousse 2012/2013, les populations, à travers les comités de lutte, se sont mobilisées dans la prévention (mise à feu précoces, ouverture et entretien de pare-feux et participation aux réunions de sensibilisation).

Des efforts considérables ont été déployés par les comités de lutte pour l'extinction des foyers actifs, quelque soit la localisation. Souvent ils se heurtent à l'éloignement des points d'eau par rapport au site brûlé. Cela conduit les populations, toujours engagées, à utiliser des moyens vraiment rudimentaires (Branchage) pour combattre les feux et ainsi protéger leurs biens.

Malgré le manque de moyens qui s'est répercuté sur le niveau de réalisation des différentes activités liées à la lutte contre les feux de brousse, le nombre de cas de feux et les superficies endommagées sont nettement en baisse en comparaison avec les statistiques de l'année précédente.

CONCLUSION

.Les principales préoccupations de la région sont :

- La rationalisation de la gestion des ressources forestières à travers :
 - la connaissance des ressources ;
 - l'aménagement et la gestion des formations ;
 - la responsabilisation des populations ;
 - l'application des prescriptions des plans d'aménagement
- La valorisation des produits forestiers non ligneux pour motiver d'avantage les populations afin qu'elles fournissent plus d'efforts dans la protection de leur environnement.

Des avancées significatives ont été réalisées dans tous les secteurs de développement forestier, notamment :

- l'assainissement de l'exploitation forestière ;
- la lutte contre les feux de brousse ;
- la lutte contre le braconnage ;
- la maîtrise de l'espace forestier classé ;
- le reboisement ;
- l'aménagement participatif et intégré.